



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUEFORT

### Séance du 3 mars 2020 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 26 février 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de membres représentés : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 11**

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - GINCHELOT Yves - PIN Jean-Pierre - LAGARDE Lucien - RICARD Jean-Louis

Absents : SEURIN Florence - PEBERAY Julien - MARTINEZ Marilyn - CASTAING Denis - FROISSART Claude

Pouvoirs : PEBERAY Julien donne pouvoir à PIN Jean-Pierre

**Secrétaire de séance : CHAU-VAN Jean-Louis**

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h. Il est mentionné le pouvoir reçu. Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2020 est approuvé, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal (délibération du 3 avril 2014) depuis le dernier conseil municipal.

### **6 03.03.2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Monsieur Yves GINCHELOT présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier d'Agen et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le maire.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 551 229,85 €
	Réalisé :	1 280 712,92 €
	Reste à réaliser:	78 736,62 €
Recettes	Prévu :	1 551 229,85 €
	Réalisé :	904 197,39 €
	Reste à réaliser :	283 745,00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 892 950,49 €
	Réalisé :	1 277 726,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	1 892 950,49 €
	Réalisé :	1 986 863,45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## Résultat de clôture

Déficit d'investissement : 376 515,53 €

Excédent de Fonctionnement : 709 136,89 €

Résultat global : 332 621,36 € (excédent).

M. GINCHELOT, demande au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le compte de gestion de l'exercice 2019.

### **7 03.03.2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie - MARTINEZ Marilyn

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - GINCHELOT Yves - LAGARDE Lucien - RICARD Jean-Louis

Absents : SEURIN Florence - PEBERAY Julien CASTAING Denis- FROISSART Claude - PIN Jean-Pierre

Pouvoirs : PEBERAY Julien donne pouvoir à PIN Jean-Pierre

### ***Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT***

Yves GINCHELOT afin qu'il présente les Comptes Administratifs pour l'exercice 2019 concernant le budget de la commune. Ces écritures en euros, se présentent de la façon suivante :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 551 229,85 €
	Réalisé :	1 280 712,92 €
	Reste à réaliser :	78 736,62 €
Recettes	Prévu :	1 551 229,85 €
	Réalisé :	904 197,39 €
	Reste à réaliser :	283 745,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 892 950,49 €
	Réalisé :	1 277 726,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	1 892 950,49 €
	Réalisé :	1 986 863,45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## Résultat de clôture

Déficit d'investissement : 376 515,53 €

Excédent de Fonctionnement : 709 136,89 €

Résultat global : 332 621,36 € (excédent)

Madame MARTNEZ arrive à la séance du conseil municipal.

Monsieur le maire se retire de la salle du conseil afin de permettre aux membres présents de délibérer et de voter sur la gestion communale de l'année écoulée.

M. Yves GINCHELOT adjoint au maire procède au vote du compte d'administratif.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie - MARTINEZ Marilyn

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - GINCHELOT Yves - LAGARDE Lucien - RICARD Jean-Louis - PIN Jean-Pierre

Absents : SEURIN Florence - PEBERAY Julien - CASTAING Denis - FROISSART Claude

Pouvoirs : PEBERAY Julien donne pouvoir à PIN Jean-Pierre

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Au vu des résultats de l'exercice 2019 et des restes à réaliser, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Excédent de fonctionnement de l'année	178 225,40 €
- Excédent reporté	530 911,49 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>709 136,89 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Déficit d'investissement	376 515,53 €
- Excédent des restes à réaliser	205 008,38 €
<b>Soit un besoin de financement d'investissement</b>	<b>171 507,15 €</b>

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé comme suit :

- à l'article 1068 (Affectation complémentaire en réserve), la somme de 171 507,15 € pour couvrir le besoin en financement de la section investissement,
- à l'article 002 (Résultat reporté en fonctionnement), la somme excédentaire de 537 629,74 €

**9 03.03.2020 – MOTION CONCERNANT LA REVALORISATION DE LA PRIME « FEU » DES SAPEURS  
POMPIERS DE LOT ET GARONNE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Le 10 janvier dernier, sans concertation préalable avec les Départements, le Ministre de l'Intérieur informait le Président de l'Assemblée des Départements de France que le gouvernement entendait lancer un travail visant à réévaluer l'indemnité de feu de 25% sur une période de deux à trois ans.

Cette mesure devrait être prise en charge financièrement par les seules collectivités locales, notamment les Conseils départementaux, sans que des moyens supplémentaires ne soient transférés.

La revalorisation décidée unilatéralement par le Ministère de l'Intérieur représenterai une charge supplémentaire non prévue à ce jour de l'ordre de 320 000 euros en année pleine à la charge des collectivités financeurs du SDIS.

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter, à l'unanimité, la motion ci-dessus.

**10 03.03.2020 – AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CREATION DE  
L'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER D'AGEN OUEST**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Au vu des documents mis à disposition pour l'enquête publique, la commune de Roquefort émet un avis favorable sur le projet d'Echangeur Autoroutier Agen-Ouest.

Cependant la commune émet les quatre réserves suivantes :

- Prendre en compte une gestion hydraulique affinée en cohérence avec les études en cours du PAPI et PPRI
- Il sera nécessaire de prendre les dispositions techniques au regard de l'augmentation du flux de circulation sur la RD292 donnant accès au nouvel échangeur pour le sud du département et en particulier le Néracais, intersection RD 656, RD 292 et RD7 au lieu-dit Falmont,
- Il conviendrait de prévoir une aire de co-voiturage au plus proche du péage autoroutier,
- Il sera nécessaire d'étudier l'impact du développement économique au sud de l'autoroute sur les zones actuellement classées agricole au PLUI sur le territoire de Roquefort. Ces zones seraient en mesure d'accueillir les entreprises de Roquefort et autres impactées par les infrastructures (Ligne Grande Vitesse, Accès Gare LGV, Liaison TER gare LGV-Gare Agen)

Il est cependant à noter un effet positif dans la traversée du bourg car il devrait y avoir une diminution du flux routier actuel se rendant à l'échangeur autoroutier du Passage.

Projet qui va optimiser le barreau de Camélat et désenclaver le nord du département avec une liaison Nord-Sud sur la RN 21

**Le Conseil municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de donner un avis favorable au projet de création de l'échangeur autoroutier d'Agen Ouest assortie de 4 réserves.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le maire lève la séance à 20h00.**

A Roquefort, le 3 mars 2020

**Le Secrétaire de séance**



**Jean-Louis CHAU-VAN**